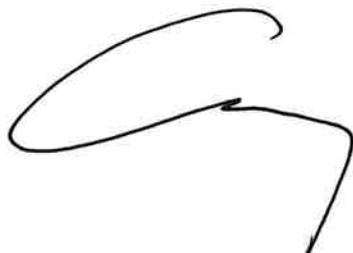


LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2025

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
DEL2025_016	Délégation accordée au président concernant la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement en M57	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2025_017	Demande d'aide financière pour le règlement d'une facture de charges de copropriété	APPROUVÉE à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY



La secrétaire,
Nathalie PETIT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-sept heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES, Vice-Présidente,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 10

Date de convocation : 3 décembre 2025

Secrétaire de séance : Madame Nathalie PETIT

PRÉSENTS(ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Alain GIORDANO, Nadège LUCAS, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Pascale FRELIN, Madame Michèle REFFET, Madame Kézibane OZTURK et Monsieur Christophe PERY, Président

POUVOIR : Madame Pascale FRELIN (pouvoir donné à Madame Nathalie PETIT)

DEL2025_016 :

Délégation accordée au président concernant la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement en M57

Vu la délibération n°DEL2021_018 du 14 décembre 2021 portant adoption de la nomenclature M57 pour le CCAS de la Commune de Marignier, à compter du 1^{er} janvier 2022 et accordant notamment une délégation au président pour procéder à des virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le Conseil d'Administration est amené à délibérer chaque année pour renouveler ou non cette délégation ;

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % (taux maximum) du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

PRÉCISE que les virements de crédits effectués feront l'objet d'une décision présentée en début de séance du Conseil d'Administration.

PRÉCISE que cette délégation devra faire l'objet d'un renouvellement une fois le nouveau conseil d'administration installé après les élections municipales.

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY

La secrétaire,
Nathalie PETIT

Mise en ligne le : 22/12/2025



« Certifié exécutoire »
Télescopé en Sous-Préfecture,
le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

Le Président du Conseil d'Administration du CCAS
Christophe PERY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-sept heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES, Vice-Présidente,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 10

Date de convocation : 3 décembre 2025

Secrétaire de séance : Madame Nathalie PETIT

PRÉSENTS(ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Françoise CAILLAT, Alain GIORDANO, Nadège LUCAS, Sylviane NINET, Nathalie PETIT, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Pascale FRELIN, Madame Michèle REFFET, Madame Kézibane OZTURK et Monsieur Christophe PERY, Président

POUVOIR : Madame Pascale FRELIN (pouvoir donné à Madame Nathalie PETIT)

DEL2025_017 :

Adoption du budget primitif 2026

Vu les articles L.2312-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires, en date du 18 novembre 2025 ;

Considérant le projet de budget primitif 2026 (Annexe) :

BUDGET PRIMITIF 2026		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	100 600,00 €	00,00 €
Recettes	100 600,00 €	00,00 €

La section d'investissement n'est pas mouvementée.

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

ADOpte le budget primitif 2026 pour le budget général arrêté à 100 600, 00 € en fonctionnement et 0,00 € en investissement.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

PRÉCISE que ce budget primitif fera l'objet d'un budget supplémentaire permettant la reprise des résultats.

Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Christophe PERY



Handwritten signature of Christophe Pery in black ink, written over a blue circular stamp.

Mise en ligne le : 22/12/2025

La secrétaire,
Nathalie PETIT



Handwritten signature of Nathalie Petit in black ink, written next to a blue circular stamp.



« Certifié exécutoire »
Télétransmis en Sous-Préfecture,

le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

Le Président du Conseil d'Administration CCAS

Christophe PERY



Handwritten signature of Christophe Pery in black ink, written below the official seal.



FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	ARTICLE	LIBELLE	BP 2025	BP 2026	OBSERVATIONS 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		89 494,00	91 100,00	
	60623	Autres Fournitures (repas à domicile)	73 200,00	73 945,00	Pour 2025, prévisionnel de ≈ 10 240 repas livrés en 2025, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 2024. A noter une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires depuis le changement de fournisseurs (tendance à confirmer sur le moyen terme). Potentiel de nouveaux usagers : 49 personnes supplémentaires de 75 ans en 2026 (selon liste électorale). Prix du fourniture du repas par le nouveau prestataire : 6,33 € TTC sans potage et 6,70 € TTC avec potage. Prévisions pour 2026 : 11 000 repas fournis par le prestataire
	60628	Achats non stockés - Autres fournitures	200,00	200,00	50 brumisateurs (150 ml) dans le cadre du plan canicule pour bénéficiaires du portage des repas à domicile et/ou personnes fragiles en faisant la demande
	6182	Documentation	490,00	530,00	Abonnement Dauphiné Libéré pour EHPAD "Clos Casai" de Marignier
	6231	Annonces et insertions	864,00		Pas de consultation prévue en 2026
	6234	Manifestations	14 300,00	15 000,00	Colis de Noël : en 2026, 49 personnes supplémentaires de plus de 75 ans inscrites sur les listes électorales - Prévisionnel : 520 colis (y compris pour les personnes en EHPAD). En 2025, colis composés par l'Union Commerciale de Bonneville et confectionnés par l'ESAT du Faucigny (≈ 26 €/colis), à l'exception des colis EHPAD composés et confectionnés par le CCAS. <u>Autres actions potentiellement reconductibles</u> : "chocolats de Pâques" et "galettes des Rois" pour Le Temps de Vivre, animation dans le cadre de la Semaine Bleue (en 2025, après-midi "jeux" suivi d'un goûter en collaboration avec l'Atelier des Partages)
	6238	Divers et publicité	200,00	200,00	Dépliants "Semaine bleue" conduite par la CCFG e en lien avec les communes participantes.
	627	Frais bancaires et assimilés		1 000,00	Frais bancaires liés au paiement des repas par carte bleue (dispositif Payfip)
	6281	Concours divers	240,00	225,00	Adhésion à l'UNCCAS
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		9 500,00	9 500,00	
	65138	Autres secours (bons alimentaires, aides financières..)	3 000,00	3 000,00	Aides versées en complément des aides du Département. En 2025 : délivrance de 5 bons alimentaires et 1 aide financière délivrés en 2025 - Maintien de l'enveloppe budgétaire 2025
	65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (associations)	6 500,00	6 500,00	Maintien de l'enveloppe budgétaire 2025 - Répartition à venir
TOTAL DEPENSES			98 994,00	100 600,00	
RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2025	PREVISIONS 2026	OBSERVATIONS
70	PRODUITS DES SERVICES		74 423,10	80 600,00	
	70311	Concession cimetière	3 600,00	3 000,00	En 2026, 20 renouvellements potentiels
	70688	Redevance (repas à domicile)	70 823,10	77 600,00	Tarif facturé aux usagers à compter du 17 novembre. 2025 : 7 € (6,70 € pour le repas et 0,30 € pour la participation aux frais de portages)
75	Autres produits de gestion courantes		20 000,00	20 000,00	
	757363	Subvention de fonctionnement du CCAS	20 000,00	20 000,00	Reconduction de l'enveloppe de subvention d'équilibre
002	Excédent reporté		4 570,90		
TOTAL RECETTES			98 994,00	100 600,00	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	BP 2025	PREVISIONS 2026	OBSERVATIONS
21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 770,08		
TOTAL DES DEPENSES			1 770,08	0,00	
RECETTES					
Chapitre	Article	LIBELLE	BP 2025	Prévisions 2026	OBSERVATIONS
001	001	Excédent reporté			
16	1641	Emprunt			
040	28183	Amortissement Mat. Bureau et Informatique			
TOTAL RECETTES			1 770,08	0,00	